



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
des installations classées
pour la protection de
l'environnement

Demande d'enregistrement pour une ou plusieurs installation(s) classée(s) pour la protection de l'environnement

Articles L. 512-7 et suivants du code de l'environnement



N°15679*01

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

1. Intitulé du projet

Activité de stockage de munitions au sein de l'Ecole Nationale des Sous-Officiers d'Active de Saint-Maixent-L'Ecole (79400) -
Département des Deux-Sèvres. [REDACTED]

2. Identification du demandeur (remplir le 2.1.a pour un particulier, remplir le 2.1.b pour une société)

2.1.a Personne physique (vous êtes un particulier) :

Madame Monsieur

Nom, prénom [REDACTED]

2.1.b Personne morale (vous représentez une société civile ou commerciale ou une collectivité territoriale) :

Dénomination ou
raison sociale ECOLE NATIONALE DES SOUS-OFFICIERS D'ACTIVE (ENSOA)

N° SIRET 150000123800016 Forme juridique

Qualité du
signataire

Colonel XAVIER [REDACTED]

2.2 Coordonnées (adresse du domicile ou du siège social)

N° de téléphone 05.49.76.83.02 Adresse électronique [REDACTED]@intradef.gouv.fr

N° voie [REDACTED] Type de voie RUE Nom de voie DE LA TOUR CARREE

Lieu-dit ou BP [REDACTED]

Code postal 79404 Commune SAINT-MAIXENT-L'ECOLE

Si le demandeur réside à l'étranger

Pays [REDACTED]

Province/Région [REDACTED]

2.3 Personne habilitée à fournir les renseignements demandés sur la présente demande

Cochez la case si le demandeur n'est pas représenté

Madame Monsieur

Nom, prénom SUREAU JEROME

Société ENSOA

Service BUREAU PREVENTION

Fonction CHARGE DE PROTECTION ENVIRONNEMENT

Adresse

N° voie [REDACTED] Type de voie RUE Nom de voie DE LA TOUR CARREE

Lieu-dit ou BP [REDACTED]

Code postal 79404 Commune SAINT-MAIXENT-L'ECOLE

N° de téléphone 05.49.76.84.40

Adresse électronique jerome.sureau@intradef.gouv.fr

3. Informations générales sur l'installation projetée

3.1 Adresse de l'installation

N° voie [REDACTED] Type de voie RUE Nom de la voie DE LA TOUR CARREE

Lieu-dit ou BP [REDACTED]

Code postal 79404 Commune SAINT-MAIXENT-L'ECOLE

3.2 Emplacement de l'installation

L'installation est-elle implantée sur le territoire de plusieurs départements ?

Oui Non

Si oui veuillez préciser les numéros des départements concernés :

L'installation est-elle implantée sur le territoire de plusieurs communes ?

Oui Non

Si oui veuillez préciser le nom et le code postal de chaque commune concernée :

4. Informations sur le projet

4.1 Description

Description de votre projet, incluant ses caractéristiques physiques y compris les éventuels travaux de démolition et de construction

Le projet consiste en la régularisation de l'activité de stockage de munitions au sein d'installations existantes de l'ENSOA. L'ENSOA est la maison mère des sous-officiers de l'armée de terre, la mission principale de l'École est d'assurer la formation initiale et complémentaire des sous-officiers décrite dans un parcours de formation dont l'usage de munitions est primordial. L'ENSOA est située sur la commune de Saint-Maixent-L'Ecole depuis 1963. Au sein de cette dernière, l'ENSOA est répartie sur 3 quartiers dont le "QUARTIER COIFFE". Au regard du PLU approuvé de la commune, l'école se situe sur la zone UM, principalement destinée aux constructions et installations d'intérêt collectif à destination de l'Armée. Une zone Ap borde la partie Nord de l'ENSOA. Cette zone agricole protégée, est réservée aux cultures, prairies et activités agricoles excluant toute possibilité de construction.

Enfin, les installations de stockages sont conformes au regard du code du travail et sont couvertes par deux études de sécurité. La première [REDACTED] approuvée par décision ministérielle N°11-01305-D/DEF/SIMu/DMR/PYRO/NP du 28/07/2011 et la seconde [REDACTED] référencée N°01/ENSOA/148 indice B du 16/04/2018 et approuvée par le contrôleur général des armées en date du 06/07/2018 (Décision N°18-01973-DEP/ARM/CGA/IS/PT/ITA). Le stockage de munitions au sein de l'école fait suite à la fermeture du dépôt de munitions du camp de La Roche Picher, camp situé à 8km au sud-ouest de Saint-Maixent-L'Ecole.

5. Respect des prescriptions générales

5.1 Veuillez joindre un document permettant de justifier que votre installation fonctionnera en conformité avec les prescriptions générales édictées par arrêté ministériel.

Des guides de justificatifs sont mis à votre disposition à l'adresse suivante : http://www.ineris.fr/aida/consultation_document/10381.

Attention, la justification de la conformité à l'arrêté ministériel de prescriptions générales peut exiger la production de pièces annexes (exemple : plan d'épandage).

Vous pouvez indiquer ces pièces dans le tableau à votre disposition en toute fin du présent formulaire, après le récapitulatif des pièces obligatoires.

5.2 Souhaitez-vous demander des aménagements aux prescriptions générales mentionnées ci-dessus ? Oui Non

Si oui, veuillez fournir un document indiquant la nature, l'importance et la justification des aménagements demandés.

Le service instructeur sera attentif à l'ampleur des demandes d'aménagements et aux justifications apportées.

6. Sensibilité environnementale en fonction de la localisation de votre projet

Ces informations sont demandées en application de l'article R. 512-46-3 du code de l'environnement. Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-donnees-environnementales.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Si oui, lequel ou laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondiale ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRi " Vallée de la Sèvre Niortaise" approuvé par arrêté préfectoral du 21/03/2017. Le site "COIFFE" objet de la présente demande se situe en zone blanche et n'est donc pas exposé au risque d'inondation par débordement de la Sèvre.
Dans un site ou sur des sols pollués ? [Site répertorié dans l'inventaire BASOL]	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ? [R.211-71 du code de l'environnement]	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Saint-Maixent-L'Ecole se situe dans le bassin Loire-Bretagne et plus précisément dans le bassin hydrographique de la Sèvre niortaise. L'installation de prélève pas de ressource dans le milieu naturel
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Si oui, lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

7. Effets notables que le projet est susceptible d'avoir sur l'environnement et la santé humaine

Ces informations sont demandées en application de l'article R. 512-48-3 du code de l'environnement.

7.1 Incidence potentielle de l'installation		Oui	Non	NC ¹	Si oui, décrire la nature et l'importance de l'effet (appréciation sommaire de l'incidence potentielle)
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements en eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'alimentation des bâtiments de la zone "COIFFE" se fait exclusivement à partir du réseau publique d'adduction d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux pluviales sont collectées au sein du réseau COIFFE puis déversées dans le réseau publique.

¹ Non concerné

	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Installations existantes et exploitées de façon nominale de sorte qu'il n'y a pas d'impact sur le milieu.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 6 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	la parcelle cadastrale n'est visée par aucun PPRT. Le risque majeur est le risque pyrotechnique mais les mesures mises en œuvre permettent la maîtrise des risques dans l'enceinte dont le ministère des Armées a la maîtrise foncière.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est visée par un PPRI mais les installations sont situées en zone blanche donc non concernées. Le seul risque naturel identifié est le risque sismique (Niveau 3, modéré)

	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les trafics restent limités aux ravitaillements des lieux de stockage. la fréquence est d'un ravitaillement par mois par 1 véhicule de type PL.
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les installations de stockages sont situées au sein du quartier COIFFE. Elles bénéficient des installations d'éclairage du quartier. Ces installations sont notamment régulées par minuteur programmable suivant les embauches et débauches du personnel. La pollution lumineuse nocturne en est ainsi minimisée.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les rejets d'eaux pluviales sont acheminées dans le réseau publique via le réseau dédié de l'école. Une convention de déversement en définit les modalités.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Seuls les sanitaires XXXXXXXXXX génèrent des eaux usées. Ces eaux sont collectées et acheminées vers le réseau publique via le réseau dédié de l'école. Une convention de déversement en définit les modalités.
Déchets	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déchets générés par l'activité stockage et leur élimination sont détaillés en PJ aux items 4.2 et 4.3 des prescriptions générales applicables et décrits en pièce jointe du dossier.

Patrimoine/ Cadre de vie/ Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements) notamment l'usage des sols ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les installations sont situées dans le périmètre UM du PLU approuvé de la commune, périmètre réservé aux activités à caractère militaire.

7.2 Cumul avec d'autres activités

Les incidences de l'installation, identifiées au 7.1, sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres activités existantes ou autorisées ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

7.3 Incidence transfrontalière

Les incidences de l'installation, identifiées au 7.1, sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontalière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquels :

7.4 Mesures d'évitement et de réduction

Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

8. Usage futur

Pour les sites nouveaux, veuillez indiquer votre proposition sur le type d'usage futur du site lorsque l'installation sera mise à l'arrêt définitif, accompagné de l'avis du propriétaire le cas échéant, ainsi que celui du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme [5° de l'article R.512-46-4 du code de l'environnement].

Non concerné

9. Commentaires libres

10. Engagement du demandeur

A Saint-Maixent-l'École Le 1^{er} juillet 2019

Signature du demandeur

Le colonel Xavier [redacted]
colonel adjoint
et commandant la formation administrative de l'ENSOA